



République Française

MAIRIE D'ALLONS

Rue Amiral De Richery

04170 ALLONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 23 septembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le vingt trois septembre à vingt heures quarante cinq.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Patrick MAURIN ; Jean-Marie PAUTRAT ; Serge GUICHARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD

Bernard AUDIER excusé pouvoir donné à Elie GALFARD ; Régis GALFARD excusé pouvoir donné à Christophe IACOBBI ; Fabien LORENZI excusé pouvoir donné à Josiane GRIMAUD

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire. Celui-indique que quelques points ont été ajoutés à l'ordre du jour et qu'il communiquera à la fin de la réunion 2 courriers reçus à la Mairie. Il souhaite sur ce point réunir les élus à la fin du Conseil Municipal pour avis.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (11 juillet 2016)

Aucune remarque ni modification sont présentées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibération pour ester en justice : Défense des intérêts de la commune dans le contentieux avec l'entreprise SONZA TP et le bureau d'étude Hydrétude

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le dossier du réseau défaillant de l'eau (sortie du village à La Moutière).

Il indique qu'en l'état, il faut envisager sérieusement d'aller en justice contre la société qui a effectué les travaux et le cabinet d'étude. La mairie a reçu ce jeudi un courrier de l'assurance de la société SOUZA qui reconnaît implicitement sa responsabilité ainsi qu'un partage avec le cabinet d'étude.

Par contre les propositions qui nous sont faites apparaissent nettement insuffisantes : 78 000 euros hors taxe plus 3000 euros de devis.

De plus, les frais engagés par la commune, du fait de ce dysfonctionnement, ne sont pas pris en compte. Nous avons transmis ce courrier à notre expert et à notre assurance.

Monsieur le Maire propose donc d'engager une démarche judiciaire.

Monsieur Serge GUICHARD indique que pour lui, la somme proposée est largement insuffisante pour couvrir les travaux qui devront être réalisés.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas question d'effectuer des travaux au coup par coup. Nous allons attendre la réponse de l'expert en insistant sur l'oubli des préjudices subis. Il informe également de la prise en charge par notre assurance (Groupama) de 1200 euros pour les frais de justice.

Jean Marie PAUTRAT demande quel sera les délais pour engager les poursuites.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura certainement avant une nouvelle réunion entre les parties. Tout cela devrait durer au moins 1 an.

Monsieur Elie GALFARD s'étonne qu'il n'y ait aucune nouvelle de l'assurance du cabinet d'étude.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a aucune nouvelle de ce côté-là et que c'est un problème entre la société et le cabinet d'étude.

Il poursuit pour informer qu'actuellement la consommation d'eau est de 6,5m³ par heure ce qui peut représenter environ une déperdition d'1 mètre cube à 2 m³ par heure.

Monsieur Elie GALFARD suggère de fermer de temps en temps le filet d'eau qui coule en permanence à la Moutière.

Sur cette question, des élus lui répondent que cela poserait des problèmes techniques.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *Autorise Monsieur le maire à ester en justice contre l'entreprise SONZA TP et le bureau d'étude Hydrétude*
- *Désigne Me Jérôme LACROUTS, avocat 21 boulevard DUBOUCHAGE- 06000 NICE, pour représenter la commune dans cette affaire.*

3. Délibération Modification statutaire du syndicat mixte d'énergie des Alpes de Haute Provence (SDE04) - Compétence Exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SDE04 a adopté un nouveau projet de modification statutaire lors de sa séance du 11 juillet 2016.

Cette modification fait suite à la première modification des statuts, adoptée le 14 avril 2015 afin d'intégrer la compétence Installation et Entretien des infrastructures de recharge électrique sur l'ensemble du territoire départemental (arrêté préfectoral n°2016-160.036 modifié par l'arrêté préfectoral n°2016-188.011). Le comité syndical avait alors décidé, faute d'éléments suffisants, de reporter la prise de compétence Exploitation.

Il est désormais question d'ajouter cette compétence Exploitation afin de proposer un véritable service public de l'électro mobilité.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'adopter la modification adoptée et proposée par le comité syndical du SDE et visée à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique :

« Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'électrification a pris en charge l'exploitation des bornes électriques pour les véhicules électriques.

Dans notre secteur il y aura 3 points concernés : Barème, St André Les Alpes et Castellane.

Il s'agit de point de recharge rapide et il faut étudier la question du financement par les utilisateurs.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande si toutes les communes du département doivent prendre position ?

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, c'est les 199 communes du département qui doivent adopter cette délibération. Le coût devrait être pour ces 3 points de l'ordre de 40 000 euros.

Après délibération le Conseil Municipal par 9 voix pour et 1 abstention (Claude CAUVIN) (approuve) la modification statutaire du SDE04 telle que présentée.

4. Délibération abandon de créance.

Monsieur le Maire expose le titre de recettes émis envers Messieurs CABRAS Sylvain et HAKSEL Petrus pour la somme totale de 317,13 € correspondant aux factures émises.

L'objet étant le recouvrement de la participation financière envers Messieurs CABRAS et HAKSEL suite à des factures d'eau et d'assainissement durant les exercices 2010 et 2011.

Messieurs CABRAS et HAKSEL ont fait l'objet par Monsieur le Trésorier de St André les Alpes de mesures de recouvrements qui n'ont pu aboutir.

Il y a lieu de régulariser cette situation, il est proposé d'annuler la totalité de la créance établie.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits nécessaires à l'annulation de la créance seront inscrits au compte :

654 - pertes sur créances irrécouvrables

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'annuler la créance de Messieurs CABRAS Sylvain et HAKSEL Petrus.

- La somme de 317.13 € est imputée à l'article 654 pertes sur créances irrécouvrables

5. Délibération délibération réserve parlementaire pour le jardin d'enfant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de modernisation et de mise en sécurité de l'aire de jeux d'enfants proposé par la commission des travaux.

Monsieur le Maire, pour le financement de l'opération, propose de solliciter une subvention exceptionnelle au titre du Ministère de l'Intérieur.

Les modalités de financement sont arrêtées comme suit :

Coûts prévisionnels des travaux : 17 592 € HT

Région FRAT : 12 000 € HT

Subvention exceptionnelle au titre du Ministère de l'Intérieur: 2 000 € HT

Auto financement : 3592 €

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre du Ministère de l'Intérieur.

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

6. Délibération sur le vote de crédits supplémentaires sur le budget 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil que le gîte à gauche de la bibliothèque va être loué à l'année au 1^{er} janvier 2017. Il va y avoir quelques petits travaux de peinture et d'aménagement.

Nous allons également poursuivre la rénovation de l'appartement de droite par un petit équipement, une banquette...

Pour réaliser ces améliorations nous avons fait une recette de location cette année supérieure de 891,64 euros prévue au budget prévu.

Monsieur le Maire propose de les affecter à ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

Chapitr e	Article	Opération	Ventilatio n	Service	Nature	Montant
011	60632				Fournitures de petit équipement	891,64
Total						891,64

COMPTES RECETTES

Chapitr e	Article	Opération	Ventilatio n	Service	Nature	Montant
75	752				Revenus des immeubles	891,64
Total						891,64

7. Délibération portant sur le Fond de soutien à l'investissement public local (FSIL) pour le projet de réfection d'agrandissement du cimetière, de construction de garages communaux et de l'aménagement d'un monument aux morts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'agrandissement du cimetière, de construction de garages communaux et de réalisation d'un monument aux morts proposé par la commission des travaux.

Il explique d'une possible opportunité de subventions pour le projet « Garages – Cimetières ». Dans le cadre du fond de soutien (FSIL) nous pourrions prétendre à un financement de 50% soit 246 967 euros. La décision finale est de la responsabilité du Préfet de Région. Monsieur le Sous-Préfet de Castellane pourrait intervenir pour soutenir notre dossier.

Si l'on additionne les autres subventions nous pourrions monter les aides à 74% du coût total des travaux.

Il faut être très prudent sur le résultat de cette demande car celle-ci n'est peut-être pas assez importante pour être intégrée à ce fond.

Monsieur Le Maire propose donc pour le financement de l'opération de solliciter une subvention auprès des services de l'état au titre de la Fond d'investissement local.

Les modalités de financement seraient arrêtées comme suit :

Couts prévisionnels des travaux : 246 967 euros HT

123 483.50€ HT soit 50% au titre du FSIL

60 000 € HT soit 24.30% au titre du FRAT 2017

63483.50 soit 25.70 % en autofinancement

Jean Marie PAUTRAT fait remarquer que s'il s'avérait une issue positive à notre demande, en y ajoutant les locations des garages, la commune n'aurait qu'une participation financière peu élevée.

Monsieur Patrick MAURIN demande les délais pour avoir une réponse ?

Monsieur le Maire lui répond, normalement en mars 2017.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions les plus hautes au titre du fond d'investissement local*
- *AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.*

8. Délibération sur la Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre position sur le recrutement de l'ouvrier communal.

Il propose de pérenniser son poste sans obérer d'une manière trop importante les finances de la commune. Pour ce faire il a « négocié » avec Monsieur le Maire de la Mure – Argens pour un partage de poste qui serait de 21 heures pour Allons et 14 heures pour la Mure.

Bien entendu il pourra y avoir des exceptions tel le déneigement pour notre village ou une demande particulière de La Mure.

Pour effectuer ce recrutement il faut modifier le tableau du personnel (tableau des emplois).

Son statut serait maintenant le statut public. Pendant 1 an il serait géré par le centre de Gestion départemental qui délivrerait les factures correspondantes aux 2 communes. Puis il faudra valider ou non sa titularisation définitive pour le compte de notre commune.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de modifier le tableau des emplois pour assurer une meilleure visibilité des emplois communaux et pour la création d'un emploi d'adjoint technique à 21 heures hebdomadaires.

Ce tableau sera annexé à toutes les délibérations autorisant la création ou la suppression d'un emploi permanent titulaire ou contractuel (article 3-3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984).

Il expose ensuite au conseil municipal de dresser le tableau des emplois comme suit :

Filière administrative et technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3
ADMINISTRATIF	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	20	OUI
TECHNIQUE	Agent d'entretien	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2h30	OUI
TECHNIQUE	Agent technique polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints technique	21h	OUI

Monsieur Patrick MAURIN demande quelle sera le coût pour la commune et indique qu'à cette étape il vaudrait mieux ne pas avoir de vote formel et attendre l'échéance de l'année suivante. L'engagement c'est 40 ans.

Monsieur le Maire indique que le centre de Gestion a fait remarquer que si Monsieur le Maire de La Mure – Argens ne signe pas la convention la totalité du poste, donc les salaires, reviendra à Allons.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT rappelle qu'il y a déjà eu un large débat sur cette question et que nous avons pu constater de l'implication de l'ouvrier communal dans son travail comme dans la vie du village. Il a pu acquérir, grâce à de nombreux stages, des compétences importantes.

Il est donc important pour la démarche de la commune de garantir son emploi.

Monsieur Claude CAUVIN insiste sur la qualité du travail de « Manu » et de sa participation à de nombreux stages.

Monsieur le Maire confirme qu'Allons a été cité pour avoir joué le jeu dans le cadre des emplois avenir, ce qui n'a pas été le cas partout.

Il indique également qu'une partie du budget salaire de l'ouvrier communal sera pris sur le budget eau.

Nous avons aussi la possibilité de faire un vote sur 2 choix :

- Partage du poste 21h/14h
- Prise en charge totale par la commune.

Monsieur Serge GUICHARD indique que pour l'ouvrier communal c'est une opportunité importante dans son parcours professionnel. Il vaudrait mieux se limiter sur la première année et l'engagement des 2 Maires pour le partage du poste. Il rajoute que le « risque » c'est dans un an lors du choix définitif.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT considère que nous avons négocié avec le Maire de La Mure, trouvé un accord et dans ce sens le vote devrait porter seulement sur ce « compromis ».

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote la mutualisation du poste dans les conditions développées dans son exposé.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité dresse le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit au 16 juillet 2015

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune d'ALLONS.

Points divers

➤ Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal sur la dernière réunion du Conseil de Communauté du Moyen Verdon (12 septembre 2016)

- Dotation d'équilibre Régie Secrets de Fabriques

Les dépenses ont été inférieures aux prévisions (7000 euros). Il convient néanmoins d'établir une subvention importante pour équilibrer les comptes.

- Titularisation d'un emploi avenir (adjoint administratif)
- Crèche de St André Les Alpes : Les travaux vont commencer en mars 2017 dans les locaux de l'ancienne Mairie.
- PLUi : Monsieur le Maire souhaite bon courage pour les délégués (dont lui-même) d'Allons qui vont siéger dans la commission. Nous risquons de perdre beaucoup de surface constructible sur la commune. Il informe qu'un bureau d'étude a été choisi pour élaborer le PLUi.
- Gestion des déchets : La CCMV a obtenu des subventions pour l'installation et le collectage des papiers (pré-collecte...)
- Informations sur le gymnase de St André (2 400 000 euros) et la salle multi sports de Barrême (500 000 euros). L'appel d'offre va être lancé pour le choix des architectes.

- Maison de produit de Pays de Castellane : Prévision 2018 avec la création d'un atelier artisanal.

➤ Autres informations :

- Monsieur le Maire indique que dans le cadre des appels à projet du Ministère de l'Ecologie (en coopération avec le Parc Naturel Régional du Verdon et le Pays A3V) nous avons pu financer le changement de l'armoire électrique et de quelques candélabres.
- Monsieur le Maire informe également d'un nouvel amendement de la CCMV pour le maintien des 19 communes. Une nouvelle réunion va se tenir avec le Préfet le 3 octobre.
- Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe le Conseil de l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque. Celui-ci a été financé intégralement par la CCMV. Nous attendons maintenant la formation pour informatiser le fonctionnement de la bibliothèque. Restera à notre charge les étiquettes des livres de notre fond propre et les cartes des lecteurs.
- Monsieur le Maire tient à féliciter l'équipe qui a effectué les travaux d'aménagement de la Mairie. Ceci a permis de réaliser ce projet (en cours) sans financement hormis les matériaux.
- Monsieur le Maire fait ensuite lecture de 2 courriers reçus à la Mairie : un de Madame Nadine POUSSIN et l'autre de l'Association ADAPEI 04.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30